

## Formation Personnel Encadrant Technique

### Formation initiale

A partir de 1670 € HT

#### Objectifs de la formation :

- ✓ Permettre au stagiaire encadrant technique de garantir la prévention du risque amiante lors de toute intervention sous-section 3 et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement

#### Participants :

- ✓ Toute personne physique possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

#### Prérequis :

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. (Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

#### Objectifs de la formation :

- ✓ Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 3
- ✓ Evaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 3 ;
- ✓ Développer ses compétences en prévention

#### Contenu :

- ✓ Opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- ✓ Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- ✓ Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- ✓ Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du PDRE, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS
- ✓ Communication et application du PDRE.

#### Méthode pédagogique :

- ✓ Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

**Durée :** 10 jours (70 heures) consécutifs ou non

**Nombre de stagiaires :** 10 participants par session

#### Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétences validant les acquis par des exercices pratiques et écrits qui seront notés.